



## J'ai une obligation de quitter le territoire français

Par **fatimaezzahra**, le 11/04/2009 à 14:08

bonsoir

> s'il vous plait j'ai besoin de votre aide je suis une femme je peux pas dire ke je sui battu mai peute etre pire je me sui mariee avec un francais de nationalite marocaine et je suis marocaine depuis decembre 2004 et je me sui rentree en france juin 2006 je vie avec lui sachant k'il a pas un domicile il vit avec ces parents alors nous vivants ensemble en tant ke leur femmes de menage j'ai subi je connais personne j'ai pa de boulot il fait comme il veut il dor ou il dort pas a la maison il travail pas ou plutot rare il ma fait galere en fin moi j'ai reussi a trouver du bolo aupres d'une personne agee apres un an de galere ce qui fait ke je travail a 60km de chez moi je sais qui me trahit en plus avec une autre mais il me fait croire ke tant ke francais il peut faire comme il veut et en aout 2008 j'ai me sui apercu k'il a un enfant avec sa copine j'etai contrarié j'ai continue a bosser la personne agee il peu plus marcher alors j'etai obligé de rester avec elle je rentre que le week end et kan je rentre c pour faire la bonne chez eux il est jamais la en fin sui comme une chaine il faut pas ke je parle rien;en plus il me demande de l'argent sans arret en fait c une vie de merde mai j'ai tjr peur j e reagie pas il geule tout le temps c grace a moi ke te la tjr il me perturbe je sais plus ou j'en suis et la sa fait quelque jours j'ai reçu un courrier comme (18mars)koi j'ai quitter la maison conjugale et j'ai plus le droit de vivre ici c de quitter le teretoire francais dont un moi s'il vous plait est ce que c juste tt ca s'il vous plait aider moi je me suis perdu j'ai pas quitter la maison conjugale je vie deja chez ces parents et c lui ka quitter et c lui ka fait un bebe ailleurs il est tjr avec sa copine et moi si je quitte parce que je travail et j'ai la garde de nuit est ce que c juste svp aider moi . la femme avec qui je travaill elle a 91 ans handicaper et en plus c'est avec son autoresation c'est lui qui ma permis de bosser et avant de signer mon contrat c'est lui qui a accepter les condition que je travaille et ke j'assume la nuit aujourd'hui je me demande pourquoi il a accepter esr ce que c'est pour debarrasser de moi ou quoi moi j'aime mon mari j'ai fait tout pour lui j'ai quitte mon bolot ma famille mes amis au maroc et j'au suivie l'amour j'ai die c'est la ve et de se marier a 27 ans c'est l'age mais non ce qe j'ai fait c'est du gacher ma vie laba et ici lui devant sa mere et sa famille il peu rien dire c'est eux qui commande meme pour coucher avec moi c'est sa mere qui decide moi si je travail c pour l'aider et aider mon couple c'est pour faire une vraie maison conjugale pas unze femme de menage traiter comme un chien chez sa famille moi jusqu'au à je les respecte mais je vous jur qui ont bouzieren ma vie je me suis perdu j'ai rien i famille ni mari ni mon bolout ke j'ai perdu ni ma vie de couple que j'ai imaginer j'ai rien,ce qu'il interesse c'est malheureux a dire mais c'est l'argent et pas sa femme c'est ca famille avant tous c'est une famille reconue comme ca c'est des gens comme ca qui purris le monde je vous jur ils me rende malade et la femme avec qui je travail sa me fait mal au coeur suis pa a l'aise et elle aussi elle mange pas elle dort pas elle est contrarié il voit comment il me parle quand il vien et comment sa famille me traite au telephone ca fait mal au coeur.y'avai des enqueteurs ils m'en rien die pour y aller expliquer mon cas je reçoi des courrier je voie pas la couleur purqui tout sa est ce que ya des lois qui dise que la femme est une chienne et le week end que y'avai les enqueteurs c lui ki ma interdit de venir il me die oui

tu es fatiguer reste c moi ki vien te voire est ce qe ceui la un homme ou koi excuser moi d'avoir ecrire trop long mais j'ai encore envie de parler j'ai bcp de chose sur le coeur tt ca c injuste en fait venire des gens apres en joue sur leur sentiment sur leur dinite disant que c'est moi qui a fait les papier c'est moi que t'a rendu femme c'est pas tjr vrai voila mon cas j'avais aucun probleme de rentree quand je veu en europe j'avais un extra boulot et j'etai deja bref je vais m'arreter parce que si je continue il faut des pages et page . ma question je voudrais s'avoir ou j'en sui et c koi la logique dans tt ca aider moi svp .est ce que je baisse la tete et je quitte le terretoire ou j'ai des droits et des demarche a faire? JE rajoute que j'ai un contrat cdi

.....

>

> meilleures salutations

Par **ardendu56**, le **11/04/2009** à **20:45**

Fatimaezzahra, bonsoir,

[fluo]NON VOUS NE DEVEZ PAS QUITTER LE TERRITOIRE FRANÇAIS [/fluo]

Vous avez reçu une obligation de quitter le territoire français :

A la date de l'accusé de réception, vous avez 1 mois pour déposer une requête devant le tribunal administratif. Ce recours est suspensif.

L'audience a lieu dans un délai de trois mois. La requête doit parvenir au tribunal avant la fin du délai, par la poste (en lettre recommandée avec accusé de réception) ou déposé directement au greffe du tribunal. L'adresse du tribunal compétent est indiquée dans le courrier de la préfecture.

REMARQUE : on peut faire un recours administratif (recours gracieux et/ou hiérarchique) mais il ne suspend pas le délai du recours au tribunal, qu'il faut impérativement faire avant 30 jours.

#### LE CONTENU DE LA REQUETE

ATTENTION ! Il faut faire une requête personnalisée pour éviter qu'elle soit rejetée par ordonnance de tri. Il ne faut donc pas utiliser un formulaire ou recopier une requête stéréotypée.

La requête est une lettre, rédigée en français et signée du requérant ou de son avocat, qui doit comporter :

- l'intitulé « requête en annulation » ;
- les nom, prénom et domicile de l'étranger(ère) ;
- l'exposé précis des faits (histoire de la personne, situation, démarches administrative, vie familiale...) appuyés par des pièces justificatives ;
- les moyens de droit, c'est à dire les arguments juridiques pour contester la décision
- la conclusion (la demande d'annulation des décisions attaquées et de la délivrance d'un titre de séjour ou à défaut d'une APS et le réexamen du dossier) ;

Il faut obligatoirement joindre à la requête :

- une copie de l'OQTF dont on demande l'annulation
- les pièces justificatives à l'appui de la demande en les numérotant et en faisant une liste détaillée

La requête et les pièces jointes doivent être déposés en quatre exemplaires.

REMARQUE : Il est possible de faire une requête initiale sommaire dans le délai de un mois en annonçant l'intention de présenter d'un mémoire complémentaire. Ce mémoire complémentaire doit parvenir au TA dans les quinze jours. Sinon le TA constatera le désistement d'office du requérant et la requête sera annulée.

C'est compliqué aussi je vous conseille de vous faire aider par un avocat (il peut être gratuit si vous avez peu de moyens.)

Vous pouvez vous faire aider à la MAISON DE JUSTICE ET DE DROIT :

Accessible gratuitement à tous sans rendez-vous, la Maison de Justice et du Droit assure une justice de proximité au service des citoyens. Elle propose une aide confidentielle en matière d'informations et de conseils sur les droits et obligations de chacun. 40% des motifs de consultation concernent le droit à la famille (divorce, séparation) et le droit des personnes. Les demandes particulières y sont bien sûr traitées, comme celles relevant du droit du logement, de la consommation, droit des étrangers ou même droit administratif.

Et aussi

la Cimade:

siège de la Cimade

64 rue Clisson, 75013 Paris

tél : 01.44.18.60.50

fax : 01.45.56.08.59

infos@cimade.org

le GISTI

Villa Marcès,

75011 Paris, France)

tél. 01 43 14 84 82/83 – <http://www.gisti.org/index.php>

Bon courage à vous et ne vous laissez pas abattre.

Par **fatimaezzahra**, le **11/04/2009** à **21:57**

je vous remercie pour votre réponse justement j'ai pris un rendez-vous avec un avocat la semaine prochaine. mais je suis tellement perturbé... à votre avis est-ce que je peux gagner ce recours et c'est quoi la procédure après il faut commencer les papiers à zéro ou quoi aider moi svp le malheur que ce n'est pas vrai tout ça je suis victime de cette famille et de loi qui me juge comme ça  
bon soir et rester en contact avec moi vp

Par **ardendu56**, le **11/04/2009** à **22:40**

Reprenez courage, Fatima,

Vous avez fait un mariage gris (ça se voit souvent sur ce forum) L'un du couple n'est pas

honnête avec l'autre.

La justice française n'est pas "méchante" et ne vous enfoncera pas.  
Vous êtes mariée, vous travaillez...

Avec quels papiers êtes-vous entrée en France ?

Ne désespérez pas.

Par **jeetendra**, le **12/04/2009** à **08:32**

bonjour fatima, tu devrais aussi contacter le centre d'information sur les droits des femmes et des familles du Loiret, résidence Dauphine, 5 rue des roses, Orléans, téléphone 02 38 77 02 33, comme tu es victime de violences conjugales, avec un bon avocat, il y a de l'espoir, courage à toi, bon dimanche à toi

[fluo]RESF du Loiret [/fluo]adresse mail : resf45voila.fr

contacts :

[martine.ricoinsee.fr](mailto:martine.ricoinsee.fr)

[chantalthabourinwanadoo.fr](mailto:chantalthabourinwanadoo.fr)

boîte aux lettres du RESF Briare, Gien, Montargis : [resf-montargis-gienlaposte.net](mailto:resf-montargis-gienlaposte.net)

adresse postale :

RESF 45

c/o FSU 45

10 rue Molière

45000 Orléans

permanence :

chaque jeudi à la FSU 45, 10 rue Molière à Orléans : de 17 à 18 heures : accueil des familles ; de 18h à 20h : vie des comités de soutien et organisation des mobilisations

site web / blog : <http://resf45.hautetfort.com/>

Par **fatimaezzahra**, le **12/04/2009** à **10:03**

bonjour et merci d'avoir répondu à mon message mais je vous informe que j'ai déjà été à l'adresse que tu m'as inscrite la vous parlez de C.I.D.F.F à la rue des roses à Orléans ils m'en disent que ce n'est pas trop leur boulot il faut contacter un avocat et c'est ça ce que j'essaie de faire et je sais que c'est compliqué et je suis trop fatiguée de tout ça j'ai pas l'habitude je me suis perdue ce n'est pas juste tout ça. merci encore et bon dimanche à vous aussi

Par **fatimaezzahra**, le **12/04/2009** à **10:13**

salut ardentu56.

merci pour ton soutien oui moi je suis rentree avec une visa vpf une visa vie priver familial pour moi c'est une visa de galere j'ai laisser tt mon travail mon bureau ma famille mes amis et j'ai suivi l'amour j'ai cru au menssenge et des apparence de cette famille mais bon c comme ca aujourd'hui j'ai une obligation de quite si non je seai rechzercher par la police mais attend j'ai pas fai de crime quamd meme j'ai tue personne au contraire suis victime c moi ka perdu tt alors en se fait virer des gens bien pour proteger les gens mal honete c pas vrai ..... bon dimanche et merci a vous

Par **ardentu56**, le **12/04/2009** à **11:43**

Bonjour Fatima,

Suivez tout de même les conseils de Jeetendra, ce juriste est le meilleur pour tout ce qui concerne les droits aux étrangers. Retournez voir ce centre d'info, vous n'êtes peut être pas, tombée sur la bonne personne.

Vous précisez que votre mari ne vous bat pas mais la violence psychologique est aussi une violence et c'est la plus méconnue. Elle peut être subtile et difficile à identifier. Propos dénigrants, humiliations, interdictions, contrôle, menaces, intimidations... Les agressions psychologiques ne laissent pas de marques sur le corps, mais elles font très mal et peuvent terroriser. Jamais anodine, cette violence atteint profondément l'estime de soi et la santé des victimes.

Nier les choix de sa partenaire

Imposer ses goûts, ses vues à sa partenaire (alimentation, loisirs, fréquentations, etc.), choisir à sa place (coiffure, habillement, etc.), prendre des décisions importantes sans la consulter, lui dicter sa conduite, lui donner des ordres... Le partenaire prend le dessus, empêche sa compagne de vivre librement. Il sait mieux qu'elle ce qui est bon pour elle. Elle doit faire comme il veut, se plier à sa volonté. C'est une première forme de violence psychologique.

Dénigrer, rabaisser

La violence psychologique inclut les propos dénigrants, méprisants, que le partenaire adresse parfois devant d'autres personnes. Tout peut être rabaisé: les capacités intellectuelles, les idées, les émotions, le physique, les proches, le passé, la façon d'élever les enfants, de tenir la maison, de faire la cuisine... Par exemple: "t'y arriveras pas, t'as pas le niveau", "t'es folle, tu dis n'importe quoi", "t'es sans cesse en train de pleurnicher", "regarde de quoi t'as l'air", "t'es qu'une incapable", "t'es bonne à rien". L'enthousiasme, la bonne humeur de la partenaire, ses manifestations d'affection peuvent aussi être attaqués. Le partenaire montre à sa compagne qu'elle ne vaut rien. Il lui renvoie d'elle une image d'incompétence et de nullité.

Insulter, humilier, ignorer

La violence psychologique s'exprime aussi sous forme d'insultes, d'injures, de propos grossiers, ou encore d'humiliations: lever les yeux au ciel, tourner le dos, ricaner, cracher, roter, péter, etc. Ce peut être aussi interrompre sans cesse sa partenaire, ne pas l'écouter ni lui répondre, ou l'ignorer, refuser de lui parler pendant plusieurs jours sans donner d'explications.

Isoler, surveiller, harceler

Par exemple exiger de sa partenaire une présence continue et exclusive, la réveiller la nuit, l'empêcher de voir ses proches, lui interdire de sortir seule, d'aller dans certains endroits, surveiller ses appels téléphoniques, ses sms, son courrier. Le contrôle exercé par le partenaire peut déboucher sur du harcèlement: questionner à répétition sa compagne, l'accuser, arriver à l'improviste ou l'appeler sans cesse pour vérifier son emploi du temps, etc.

Menacer

La violence psychologique comprend les menaces, par exemple de couper les vivres, de s'en prendre aux proches, aux enfants, de les enlever, de frapper sa compagne, de la tuer, de se suicider: "tu la fermes ou je t'étrangle", "si je te revois avec elle, ça va mal aller", "si tu sors, tu vas le regretter", "fais gaffe, je suis capable de tout", "si tu pars, tu reverras jamais les enfants / je tue le chien / je te fais la peau / je me fous en l'air".

Intimider

Les comportements d'intimidation font aussi partie de la violence psychologique: prendre un regard noir, crier, hurler ou à l'inverse baisser le ton, prendre sa voix la plus suave, voire chuchoter pour effrayer sa partenaire, détruire ses effets personnels, claquer les portes, casser des objets de la maison, conduire la voiture à toute allure, frapper dans les murs, dans les portes, maltraiter un animal domestique, etc. Le partenaire fait la démonstration de sa force. Il avertit sa compagne qu'il est capable d'aller plus loin.

Voilà pour les violences qui ne se voient pas. Ne désespérez Fatima.

Vous serez aidée. Vous pouvez aussi vous renseigner auprès de "la maison de justice et du droit" la plus proche de chez vous. Des Accessible gratuitement à tous sans rendez-vous, la Maison de Justice et du Droit assure une justice de proximité au service des citoyens. Elle propose une aide confidentielle en matière d'informations et de conseils sur les droits et obligations de chacun. 40% des motifs de consultation concernent le droit à la famille (divorce, séparation, exercice de l'autorité parentale sur l'enfant mineur) et le droit des personnes. Les demandes particulières y sont bien sûr traitées, comme celles relevant du droit du logement, de la consommation, droit des étrangers ou même droit administratif. Vous aurez de l'aide.

Bon courage à vous et bon dimanche.

Par **fatimaezzahra**, le **12/04/2009** à **13:17**

merci vous ete tres gentil vous me donner des ailes a se battre encor  
bonne aprem

Par **narimene**, le **12/04/2009** à **16:26**

bonjour fatima zohra jai vecu la meme chose que vous ,moi aussi j'ai un OQTF je vous raconterai tout cela si vous pouvez me laissé votre adresse email sa sera plus discret car je ne veut pas exposé mon histoire sur un forum .

Par **fatimaezzahra**, le **12/04/2009** à **16:42**

oui narimane avec plaisir  
2\_aufati@live.fr  
merci pour ton aide

Par **midou\_99**, le **01/10/2011** à **11:23**

bonjour tous le monde ...  
je suis marié depuis un an à une française j'ai pris un rendez vous pour régularisation mais la demande était refusé parce que je suis entré irrégulièrement en France (visa d'étude pour l'Allemagne) et bien sur accompagné par une OQTF ... aujourd'hui je suis papa d'une petite fille qui attend son passeport français ... est ce que je peut redéposer la demande de régularisation ??? est ce que je risque d'être expulsé ??? est ce le faite d'être un père d'un enfant français l'OQTF devient inutile ???

merci d#avance pour votre aide ...

Par **Domil**, le **01/10/2011** à **14:08**

Il ne suffit pas d'être parent d'un enfant français, il faut  
- que l'enfant réside en France  
- que vous participiez à son éducation et son entretien depuis sa naissance ou depuis 2 ans

Par **midou\_99**, le **01/10/2011** à **15:12**

Je vis en france avec ma femme et mon enfant alors mon enfant reside en france et pour la deuxieme point meme sur le site de la prefecture ca n'existe pas le faite de s'occuper de son enfant depuis 2 ans ... et moi ma question etait par rapport a mon OQTF ... A part ca et selon la loi j'ai le droit a une regularisation tant que pere d'un enfant francais ...